

Résumé

Le Sénégal ambitionne d'être émergent en 2035. Pour atteindre cet objectif, le pays a mis en place une stratégie de développement décennale sur la période 2014-23, le Plan Sénégal émergent (PSE). Si la croissance économique est au rendez-vous, dépassant le seuil des 6 % depuis 2015, les relations, interactions et engagements mutuels entre l'État et la société sénégalaise, ou contrat social, montrent des signes de fragilité. Or, bien que le contrat social sénégalais repose sur de nombreuses forces (stabilité politique, confiance dans les institutions publiques, solidité des liens sociaux), la persistance de ces difficultés pourrait, dans une certaine mesure, ralentir la bonne réalisation de l'émergence du pays.

Parmi les fragilités, l'offre de services publics, qui reste faible et mal répartie sur le territoire, ou les politiques redistributives, qui ne parviennent pas à satisfaire les Sénégalais. Face à ces réalités, les populations se tournent vers des prestataires de services non étatiques, comme les autorités religieuses et coutumières, rendant moins perceptibles le discours et les actions de l'État.

Dans l'optique de renforcer le contrat social pour faciliter l'atteinte de l'émergence en 2035, trois de ses grandes composantes sont analysées. Tout d'abord, le fonctionnement du système éducatif, service public de premier ordre, qui ne remplit encore pas suffisamment son rôle. Ensuite, le système fiscal, lien social fort, symbole de l'engagement des citoyens auprès de la sphère publique, qui doit répondre à l'enjeu actuel de la compétitivité et futur du financement de l'action étatique. Enfin, les capacités d'impulsion de l'administration publique, encore trop faibles, qui ne permettent pas de fournir des services publics de qualité auprès des usagers.

L'éducation, moteur de l'émergence

Au Sénégal, le poids de l'éducation dans les dépenses publiques est en ligne avec les pratiques internationales, mais les performances du système éducatif restent insatisfaisantes : la scolarisation universelle au primaire n'est pas atteinte, le décrochage scolaire reste important et le niveau des acquis des élèves est bas. Si les marges de manœuvre du gouvernement sont limitées par une économie politique héritée de politiques publiques passées, il n'en reste pas moins que le contexte économique et politique actuel est favorable à la mise en œuvre de réformes de plus en plus pressantes compte tenu des évolutions démographiques et des taux de pauvreté et d'analphabétisme élevés. Ainsi, pour assurer une meilleure offre de service d'éducation à sa population, le Sénégal devrait mener des réformes sur trois fronts :

1. Améliorer l'efficacité de la dépense éducative à travers une meilleure gestion du système éducatif aux niveaux budgétaire (prévision et visibilité des dépenses, traçabilités des flux financiers), administratif (gestion des ressources humaines [GRH], processus de déconcentration et décentralisation) et institutionnel (coordination des actions des ministères).

2. Améliorer la qualité de l'enseignement en agissant sur la formation. Pour cela, il s'agit d'améliorer le fonctionnement des centres de formation, consolider la formation initiale et la première année de service, élaborer une politique nationale de formation continue des enseignants, améliorer le système de certification des enseignants et intensifier la professionnalisation des personnels de l'éducation autres qu'enseignants.
3. Renforcer l'équité et la diversification de l'offre éducative en réhabilitant l'éducation non-formelle (ENF), en améliorant les niveaux d'alphabétisation, en répondant à la demande d'enseignement des valeurs religieuses en gardant le contrôle des programmes, et en valorisant la formation technique et professionnelle.

La mobilisation des recettes fiscales comme soutien à l'émergence

La prépondérance du secteur informel au Sénégal réduit la base fiscale, et traduit un faible civisme fiscal, signe de la relative défiance des citoyens vis-à-vis de l'action de l'État. En effet, de nombreux Sénégalais n'ont pas le sentiment de devoir payer des taxes et impôts en raison des faibles bénéfices et retours qu'ils estiment en tirer pour leur bien-être. Ceci montre qu'il est essentiel d'assainir la gestion des fonds publics et de renforcer la reddition de comptes. Par ailleurs, le système fiscal sénégalais, tel que conçu actuellement, constitue un frein au développement des activités des entreprises (complexité du système, lenteur des procédures administratives, difficultés de mise en conformité) qui affecte la rapidité de transformation de l'économie. Or, les dépenses publiques vont être amenées à augmenter compte tenu des évolutions démographiques. Cette réalité nécessite d'apporter de nouvelles réponses en matière de mobilisation des ressources intérieures. Pour ce faire, trois axes de réformes peuvent être envisagés :

1. Réformer le système fiscal pour améliorer le climat des affaires. Plus précisément, il s'agirait d'élargir l'assiette fiscale, de réduire la complexité du système fiscal et d'augmenter la transparence ainsi que la sécurité juridique dans le domaine fiscal, de continuer à renforcer les règles fiscales internationales, et de s'assurer que les revenus tirés des ressources naturelles ne créent pas d'obstacles à la mobilisation de recettes.
2. Renforcer le rôle de l'administration fiscale en améliorant la coopération entre les administrations publiques et en modernisant le système informatique.
3. Inciter les acteurs du secteur informel à se formaliser. Pour cela, il serait nécessaire d'accroître la connaissance sur le secteur informel, faciliter la formalisation des opérateurs et forger une culture de civisme fiscal.

L'administration publique sénégalaise, catalyseur du développement vers l'émergence

Le besoin d'amélioration de l'accès et de la qualité du service public est tangible. Or, le secteur public continue d'être perçu comme une bureaucratie peu performante. Ainsi, pour améliorer la qualité de l'action de l'État et mener à bien les réformes et projets dans le cadre de la socio-transformation économique désirée par le Sénégal, l'administration publique doit démontrer des capacités d'impulsion plus marquées. Conscient de ces faiblesses actuelles, le président Macky Sall a reconnu la modernisation de l'administration comme priorité. Elle figure désormais comme un des piliers de réformes majeures. Toutefois, l'agenda de modernisation de l'administration publique est vaste, au sein d'un cadre

institutionnel fragmenté avec de nombreux acteurs impliqués. De ce fait, trois pistes de réformes devraient être engagées :

1. Mettre en œuvre une approche intégrée de la modernisation de l'administration publique avec le renforcement de la planification de la mise en œuvre des réformes, une stratégie de communication adaptée et la réduction de la fragmentation du cadre institutionnel.
2. Professionnaliser la GRH. Pour cela, il s'agirait de mettre à jour le cadre stratégique, avoir un système de rémunération plus transparent et efficace au sein du secteur public, et poursuivre les réflexions sur le développement des compétences.
3. Tirer profit du gouvernement ouvert en poursuivant les efforts d'adhésion au partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO), en renforçant le cadre légal, et en pérennisant et séquençant les efforts dans ce domaine.



Extrait de :

Examen multidimensionnel du Sénégal

Volume 2. Analyse approfondie et recommandations

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264287082-fr>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Résumé », dans *Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264287082-5-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.